



# INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE

---

## Le cadre international proposé par ONU-Habitat pour la gestion des services essentiels

Par Laure Lagasse, Chargée de mission – Institut de la  
Gestion Délégée

---

4<sup>ème</sup> assises de la coopération décentralisée des Yvelines  
« Retour sur le 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau »

# La fondation d'entreprises

---

- **Fondation d'entreprises à but non lucratif créée en 1996**
- **Lieu unique où toutes les parties prenantes (entreprises privées et publiques, institutions publiques d'Etat et locales, représentants des usagers, associations d'élus) travaillent étroitement ensemble**
- **Une mission d'intérêt général:**
  - Améliorer la gouvernance, la performance et la gestion des services publics notamment lorsque ces derniers sont délégués
- **Centre de réflexion, d'Influence et d'Initiative qui réunit plus de 500 juristes, universitaires et économistes**
- **Financement par des contributions quinquennales des entreprises uniquement**

# Les principaux objectifs de l'IGD

- 
- Clarifier la distinction entre les responsabilités publiques et les missions opérationnelles ;
  - Développer le cadre institutionnel des PPP ;
  - Elaborer des indicateurs de performance pour tous les services publics locaux ;
  - Créer des modalités de participation pour les usagers et citoyens ;
  - Faire connaître l'expérience française de la gestion déléguée à l'étranger ;
  - Promouvoir les conditions d'une bonne gouvernance des services de base dans les pays en développement et dans les instances internationales.

# **Forum Mondial de l'Eau : la reconnaissance des autorités locales comme acteurs de 1<sup>er</sup> plan dans la gestion de l'eau et de l'assainissement**

---

- **Très forte mobilisation des autorités locales et régionales avec + de 500 élus qui ont souscrit à un message commun;**
- **Ce Forum a été l'occasion d'accentuer la mobilisation des acteurs locaux participant ainsi à une gouvernance durable des services de l'eau;**
- **Serge Lepeltier, Maire de Bourges : « les pays où la gestion de l'eau est la meilleure sont ceux avec un fort degré de décentralisation: les autorités locales et régionales jouent un rôle central. »**
- **La décentralisation constitue donc un outil institutionnel propice au renforcement de l'accès aux services de base, et réciproquement, l'accès aux services de base est le principal indicateur et une des finalités des processus de décentralisation en cours dans de nombreux Etat.**

# Les Lignes Directrices Internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous

- **Présentation de la Charte des services essentiels (Sommet du Développement Durable –Johannesburg – 2002)**
  - Déclinaison de la Charte des services publics locaux française
  - Structure tripartite :
    - Déclaration des droits
    - Code de gestion durable
    - Déclinaisons territoriales et sectorielles
  - Propose des principes pour l'organisation, la gestion, le financement, la tarification et la solidarité pour les services essentiels
- **Relais par l'Unitar puis ONU-Habitat pour le suivi et l'évolution de la Charte des services essentiels**
  - Mise en place de groupes de travail internationaux entre 2004 et 2009
  - Contribution à l'élaboration de documents successifs
- **Adoption par le Conseil d'Administration d'ONU-Habitat des Lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base en 2009 et fusion avec les Lignes directrices sur la décentralisation et renforcement des autorités locales**

## CONTENU DES LDI (1)

- 
- **Objectif majeur de ces LDI : accès aux services de base pour tous et la décentralisation est l'outil institutionnel pour atteindre cet objectif ;**
  - **1er texte onusien qui pose le cadre international pour la gouvernance durable des services de base ;**
  - **Domaine d'application : eau, assainissement, déchets, transports, énergie, télécommunication, santé, sécurité publique, éducation** (Ce sont des services qui relèvent de l'espace public, celui qui en général est géré par la municipalité. Et le système de financement est toujours un système de financement mixte, entre la solidarité (impôts) et un tarif lorsqu'on peut recouvrir un tarif en contre partie de quelque chose ;
  - **Outil d'appui aux pays pour engager des réformes politiques, institutionnelles et législatives ;**

## CONTENU DES LDI (2)

- **« Check-list » formulant des recommandations à l'attention de chaque groupe d'acteurs classées selon 5 grands principes:**
  - **Gouvernance transparente, participative et efficace** (clarification des rôles, normes et cadre de référence national, promotion de la démocratie participative, renforcement des capacités des parties prenantes par la formation notamment...)
  - **Décentralisation et rôle des autorités locales** (transfert des compétences et des ressources, fiscalité locale avec la mise en place d'un système d'impôt équitable, la capacité d'assurer le recouvrement des recettes budgétaires, des mécanismes de surveillance, capacité de recourir aux emprunts, auto-évaluer leur situation financière...)
  - **Partenariats et mise en place de cadres institutionnels propices** (formalisation des engagements, démarche contractuelle, sécurisation des contrats, évaluation, libre choix du mode de gestion, processus d'intercommunalité pour favoriser les économies d'échelle et l'efficacité dans la prestation des services...)
  - **Financement durable et politiques favorables aux pauvres** (équilibre dans le financement, fixation des tarifs qui doit permettre une exploitation rentable et l'accessibilité pour tous, des mécanismes de péréquation, prise en compte des quartiers « exclus » dans les plans de développement des infrastructures...)
  - **Durabilité environnementale** (gestion des ressources naturelles, modes de consommation viable...)

## PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES LDI

---

- **Important soutien de la France sur l'ensemble du processus : chef de file**
- **6 pays pilotes aujourd'hui soutenues par la France :**
  - Togo
  - Sénégal (mis en œuvre par ONU-Habitat)
  - Burkina Faso (mis en œuvre par ONU-Habitat)
  - Bénin (sous réserve de confirmation)
  - Comores
  - Laos (prochainement et mis en œuvre par ONU-Habitat)
- + Mozambique sur financement de Cities Alliance et CGLU : Mozambique
- La Commission européenne : programmes dans 6 pays de la zone Asie Caraïbes Pacifique, dont le Cap Vert, Fidji, la Jamaïque, l'Ouganda
- Veolia Environnement : programme en partenariat avec l'UNITAR dans la ville d'Aguascalientes au Mexique. Sa filiale Proactivia a appuyé une étude à Fortaleza au Brésil et à Guayaquil en Equateur.



---

## III - LA CONCRETISATION SUR LE TERRAIN :

### EXEMPLES DU TOGO

# LA DYNAMIQUE DU QUADRILOGUE AU TOGO

---

- **Définition du Quadrilogue:**

- Processus d'association des 4 parties prenantes qui met en place une architecture institutionnelle pour assurer une gouvernance collective des services de base ;
- Démarche de construction d'un environnement et d'une vision partagés par tous les acteurs pour gérer les services de base ;
- Méthode de travail privilégiant le consensus entre les parties prenantes ;
- Renforce le rôle moteur des autorités locales, dans un contexte de décentralisation ;

# LA DYNAMIQUE AU NIVEAU NATIONAL DU QUADRILOGUE AU TOGO

- Mise en place d'un **Comité directeur national pour les services de base** (Comité quadrilogue) sur la base d'un arrêté interministériel en 2007, élargi en 2011;
- Elaboration de la **Charte Togolaise des services de base** :
  - Vision partagée entre tous les acteurs sur des principes et objectifs en matière d'accès aux services de base ;
  - Déclinaison de la Charte en **plans d'actions** ;
  - Transcription législative et réglementaire de la Charte togolaise des services de base
- **Groupes de travail sur des thématiques identifiées** (déchets, responsabilité sociétale...);
- **Elaboration de documents** d'information, de formation, d'appui à l'attention des différents acteurs (Charte des droits et obligations des usagers, guide pour la contractualisation opérateur-commune pour la pré-collecte des déchets..)
- **Mise en place de comités locaux** pour les services de base sur l'ensemble des communes ;

# DECLINAISONS LOCALES DES QUADRILOGUES AU TOGO

---

- **Cadre de dialogue et d'échanges favorisant la reconnaissance et le renforcement des autorités locales et ancrant les principes de démocratie locale dans la population locale ;**
- **Sur la base d'un diagnostic local, élaboration d'un plan d'actions avec identification de priorités ;**
- **L'ensemble des communes sont dotées de comités locaux pour les services de base ;**
- **Appui de la coopération décentralisée et de bailleurs internationaux = mise en place de projets concrets :**
  - **Aného avec l'appui du Conseil Général des Yvelines : mise en place d'un système d'assainissement non collectif avec installation de latrines dans les concessions et organisation d'un service Public de vidange entretien ;**
  - **Kpalimé avec l'appui de l'ONG RADI et de l'Union Européenne : élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement communal.**

---

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact : Laure Lagasse  
[llagasse@fondation-igd.org](mailto:llagasse@fondation-igd.org)  
+ 33 (0)1 44-39-12-48  
84, rue de grenelle – 75007 PARIS  
[www.fondation-igd.org](http://www.fondation-igd.org)